



Agriculture

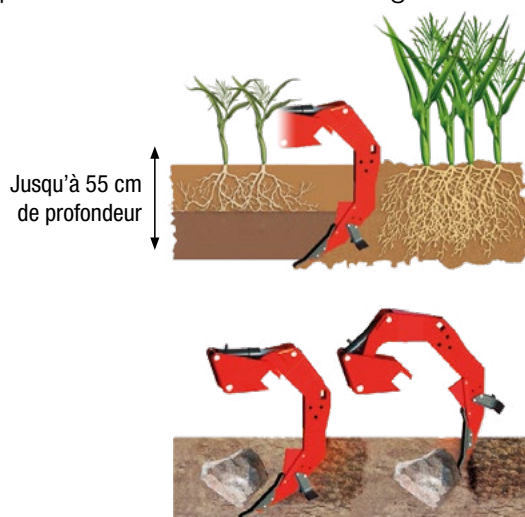
POLARIS

Sous-soleuse avec système de sécurité hydraulique

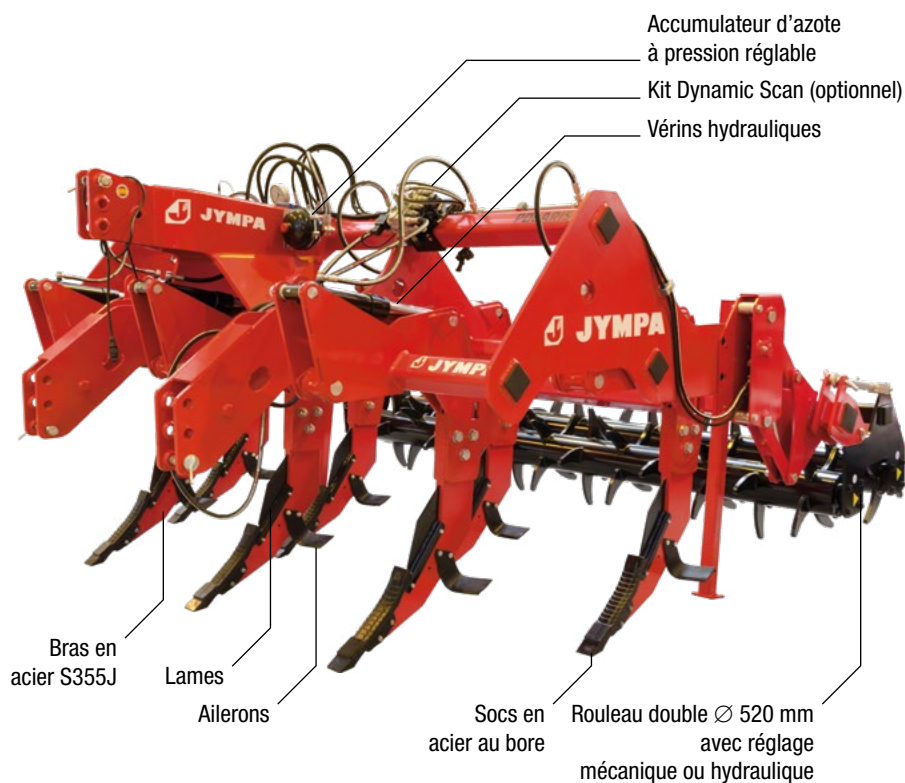
La sous-soleuse **POLARIS** est la version hydraulique de la sous-soleuse SIRIUS pour travailler les terres difficiles et exigeantes de manière très rapide et efficace.

Son grand dégagement permet de travailler les terres ayant une forte densité de restes de récolte ou de végétaux sans risque de bourrage de la sous-soleuse. En outre, les bras, dotés de vérins hydrauliques, permettent un travail rapide et sans interruption des sols pierreux, ce qui en fait la sous-soleuse la plus appropriée pour les travaux intensifs des grandes exploitations.

“Travail sans interruption”



Modèle POLARIS-9R-PC avec rouleau double Ø 520 mm avec réglage mécanique



Modèle POLARIS-7 avec rouleau double Ø 520 mm avec réglage mécanique

Options de rouleaux



Rouleau double Ø 520 mm avec réglage mécanique



Rouleau double Ø 520 mm avec réglage hydraulique



DYNAMIC SCAN by JYMPA

Permet de mesurer le degré de compactage du sol et de générer des cartes de dureté en temps réel.

Éléments optionnels :

- Kit Dynamic Scan
- Socs en tungstène
- Kit de lampes de signalisation
- Plaques réfléchissantes V20

Les modèles avec **pliage hydraulique** intègrent également des **clapets anti-retour avec régulateurs de débit** et **système de sécurité anti-ouverture**.

Modèle	Puissance demandée HP	Pliage	Distribution châssis plié	Largeur sans rouleau m	Largeur avec rouleau m	Profondeur cm	Dégagement cm	N° bras	Section du bras mm	Distance entre les bras cm	Catégorie attelage	Poids approximatif kg
POLARIS-5R	120-170	Fixe	-	2,30	2,70	55	95	5	40 x 160	50 / 100	3	1.450
POLARIS-7	170-250	Fixe	-	2,64	3,04	55	95	7	40 x 160	40 / 80	3	1.900
POLARIS-7R	170-250	Fixe	-	3,05	3,50 ♦	55	95	7	40 x 160	47 / 94	3	2.050
POLARIS-9R-PC	300-400	Hydr. central	5+4	4,50	4,87	55	95	9	40 x 160	50 / 100	3 - 4	4.100

— Modèles avec pliage hydraulique. Replié, sa largeur totale est inférieure ou égale à 3,05 m.

♦ Modèles avec largeur totale > 3,05 m (veuillez vous référer au code de la route en vigueur dans votre pays).